

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TRAIT-YAINVILLE



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

PERIMETRE LE TRAIT - YAINVILLE

EXERCICE 2009



Pôle de proximité le Trait-Yainville
Place du 11 Novembre BP 1
76580 LE TRAIT
Tel : 02 35 37 05 11





PREMIERE PARTIE

**SERVICE DES EAUX
DE LA VILLE DU TRAIT**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p1
I. LE SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	p2
1) Données repères du service pour 2009 :	p2
2) Présentation du service :	p3
le système de production	
Le traitement de l'eau	
Le système de distribution	
3) Les indicateurs techniques :	p5
Le rendement primaire du réseau de distribution	
L'Indice Linéaire des Pertes d'eau potable	
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale	
Le taux moyen de renouvellement des réseaux	
4) La qualité de l'eau distribuée :	p9
Programme officiel de surveillance de la qualité de l'eau	
Surveillance complémentaire de l'eau distribuée	
Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	
5) Interventions et travaux en 2009 :	p11
5.1. Réalisés par la Lyonnaise des Eaux	
5.2. Réalisés par la collectivité	
6) Orientations pour l'année 2010 :	p14
7) Indicateurs financiers :	p14
Evolution du prix de l'eau potable en 2009	
Le budget du service de l'eau potable en 2009	
II. LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	p19
1) Données repères du service pour 2009 :	p19
2) Présentation du service d'assainissement :	p19
2.1. Le réseau de collecte des eaux usées	
2.2. La station d'épuration des eaux usées	
2.3. La filière de traitement des boues	
2.4. L'assainissement non collectif (SPANC)	
3) Indicateurs techniques :	p22
3.1. Performances de la station d'épuration	
3.2. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale	
3.3. La gestion des résidus d'épuration	
3.4. L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel	
3.5. Contrôle des branchements assainissement des abonnés	

4) Interventions et travaux en 2009 :	p27
4.1. Réalisés par la Lyonnaise des Eaux	
4.2. Réalisés par la collectivité	
5) Orientations pour l'année 2010 :	p30
6) Indicateurs financiers :	p30
6.1. Evolution du prix de l'assainissement en 2009	
6.2. Le budget du service assainissement en 2009	
III. SERVICE AUX USAGERS	p34
<hr/>	
IV. LE PRIX DE L'EAU EN FRANCE ET EN SEINE MARITIME	p36
<hr/>	
1) Prix de l'eau sur le bassin Seine Normandie	p36
ANNEXES DU RAPPORT	p38
<hr/>	

PREAMBULE

En vertu de l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Maire ou Président de la collectivité est tenu de présenter à l'assemblée délibérante (conseil municipal ou communautaire) et à ses administrés, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. La rédaction de ce rapport est l'occasion d'informer chaque année les usagers sur le prix et la qualité de leurs services.

L'organisation du service de l'eau et de l'assainissement se caractérise par une gestion mixte :

Pour la ville du Trait, la Lyonnaise des Eaux assure l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement (production de l'eau potable, facturation aux usagers, entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement, fonctionnement de la station d'épuration...), la collectivité gardant à sa charge les dépenses d'investissement (grosses réparations et nouveaux équipements). Les obligations de chacune des parties sont consignées dans un contrat dit « d'affermage ».

Pour la ville de Yainville, ce service est géré est régie directe. Néanmoins un contrat de prestation de service est assuré par la Lyonnaise des Eaux.

En 2009, nous avons poursuivi l'évolution des indicateurs réglementaires. Chacun pourra dorénavant disposer d'une présentation simple de sa facture, de l'organisation et des performances des services publics de l'eau.

I. LE SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Le contrat d'affermage d'une durée de 12 ans pour la distribution de l'eau potable a débuté le 01/07/2005 et se termine à compter du 30/06/2017.

Au 1 janvier 2007, la communauté de communes le TRAIT-YAINVILLE acronyme de COMTRY a officiellement pris la compétence Eau et Assainissement et devient le Maître d'Ouvrage de la gestion des équipements des services Eaux et Assainissement de la ville du Trait et de Yainville.

Les modifications du contrat sont les suivantes :

Avenant N°1 : Elimination du transformateur électrique du captage « La Neuville » (2006).

Avenant N°2 : Transfert de la compétence eau potable à la COMTRY (2007).

Avenant N°3 : Intégration du surpresseur de la ZAC de la Hauteville (2007).

Avenant N°4 : Annulation de l'avenant n°1 (2008)

Avenant N°5 : Mise en Place d'un système de télérelève des compteurs d'eau (2009)

1. Données repères du service :

La population de la ville du Trait est de 5 500 habitants, au quel s'ajoute une importante zone d'activités (environ 2 000 employés). Les données repères pour l'exercice 2009 sont les suivantes :

Tableau 1 : Données repères du service.

	Exercice 2009
Nombre d'abonnés*	2404
Volume produit	488 655 m3
Volume facturé	338 239 m3

** nombre d'abonnés ayant payé une partie fixe en 2009 (les logements vacants ne sont pas inclus soit 2498 clients dans le fichier clients de la ville).*

Tableau 2 : Typologie des clients

Particuliers	Municipaux	Industriels, artisans	Autres (agriculteurs...)	Total
2 384	56	32	0	2 498

La figure suivante présente l'évolution de la production d'eau potable par rapport à l'autorisation d'exploiter.

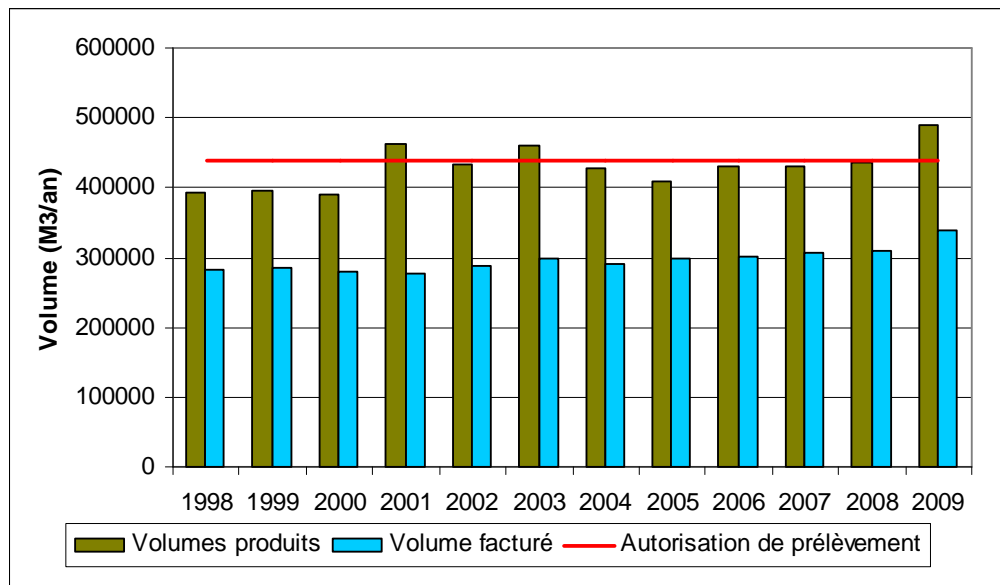


Figure 1 : Evolution des volumes produits et facturés.

L'autorisation de prélèvement est dépassée pour l'exercice 2009 .Il convient de maîtriser la production et de réduire les volumes de pertes tout en optimisant la consommation.

2. Présentation du service d'alimentation en eau potable :

Le système d'alimentation en eau potable de la ville du TRAIT comprend l'ensemble des équipements suivants (**voir Annexe 1**) :

- ✗ Un système de production et de traitement de l'eau situé rue Gallieni.
- ✗ Un système de distribution composé de trois réservoirs de stockages (châteaux d'eau), une station de reprise et d'un réseau de canalisations qui dessert les usagers à domicile.

2.1 Le système de production :

La production d'eau potable est assurée par le captage de « La Neuville », situé rue Gallieni (mise en route en 1971). Ce forage d'un débit maximum de 100m³/h, **produit environ 1200 m³ d'eau potable par jour**. Cette eau est puisée dans la nappe de la craie du Pays de Caux.

La **protection physique** de cet équipement est assurée par des clôtures rigides de 2 m de haut et par un système de détection des intrusions. **La protection réglementaire** de la ressource en eau (périmètre de protection et servitudes d'utilité publique) a également été mise en place autour du point de production. Les limites de ces périmètres sont jointes en **annexe 2**.

En cas de problème sur le captage du Trait, une **interconnexion avec le captage de YAINVILLE a été réalisée**. Cet équipement permet de sécuriser l'approvisionnement en eau potable des deux communes, en cas de panne ou de pollution. L'une portant secours de l'autre.

2.2 Le traitement de l'eau :

La très bonne qualité des eaux brutes permet de limiter le traitement à une simple chloration (désinfection). La consommation de chlore (Cl₂) pour l'exercice 2009 est de **195 Kg**, ce qui représente **une concentration de 0,41 mg/L** d'eau produite.

2.3 Le système de distribution :

Ce système comprend 3 réservoirs de stockages, 1 station de reprise et 1 réseau de canalisations. Il inclut également les branchements et les compteurs.

a) Les réservoirs de stockages :

Tableau 3 : Caractéristiques et localisation des réservoirs.

Nom	Emplacement	Capacité	Type	Dernière remise en Etat
« Caudebec »	Rue RATEAU	450 m ³	Semi enterré	Réalisée en 2005
« Duclair »	Rue LYAUTEY	450 m ³	Semi enterré	prévue en 2010
« Archimède »	Rue WORMS	250 m ³	Tour	Réalisée en 2001

b) La station de reprise « Archimède » :

La forte altimétrie du quartier de la Hauteville a nécessité la création d'une station de reprise des eaux pour maintenir une pression correcte aux usagers. Elle est équipée de 2 pompes de débit 15 m³/h et alimente le réservoir « Archimède ».

c) Le réseau de distribution d'eau :

La longueur du réseau principal (hors branchements) au 31/12/2009 est de **39 465 mètres linéaires**. Le réseau est également équipé de **5 compteurs de mesure de débit** qui permettent de réaliser un découpage en secteur afin de localiser plus facilement les fuites.

d) Les branchements et compteurs :

Chaque habitation est raccordée au réseau par un branchement. Le branchement comprend la prise d'eau sur la conduite publique, la canalisation tant en

domaine public que privé, le robinet avant compteur, et le compteur. Les compteurs sont individuels ou collectifs.

Tableau 4 : Nombre de branchements et de compteurs.

Exercice	Parc branchements	Parc compteurs
2009	1832	2442

3. Les indicateurs de performance du réseau d'eau potable :

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 introduit des indicateurs de performances sur la qualité du service rendu aux usagers. Nous retenons 4 indicateurs principaux de la qualité d'un réseau d'adduction d'eau potable :

- ✗ Le rendement primaire du réseau.
- ✗ L'indice de pertes linéaires.
- ✗ L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale
- ✗ Le taux moyen de renouvellement des réseaux

3.1 Le rendement primaire de réseau :

Cet indicateur permet de déterminer le pourcentage d'eau facturé par rapport au volume d'eau produit. **Le contrat d'affermage fixe un rendement minimum de 80%** à obtenir par la Lyonnaise des Eaux à partir de l'exercice 2007 sous peine de pénalités financières si l'objectif n'est pas atteint. Pour fiabiliser cet indicateur il est convenu que la relève du compteur production soit réalisée le dernier jour de relève des compteurs des abonnés. Les pertes d'eaux résultent des causes suivantes :

- Les besoins propres du service de l'eau (purges, entretien du réseau et des ouvrages...).
- Des défauts d'étanchéité du réseau (usure, mouvements de terrains...).
- Des défauts de comptage (panne de compteurs, erreur de lecture des index...).
- Des détournements clandestins ou des falsifications des index compteurs.

La formule de calcul du rendement primaire est la suivante :

$$\text{Rendement Primaire} = (\text{Volume facturé} / \text{Volume produit}) \times 100$$

Tableau 5 : Rendement primaire du réseau.

Année	Volumes produits	Volumes facturés	pertes d'eaux	Rendement Iaire	Objectif de rendement
2008	435 743 m3	308 532 m3	127 211 m3	70.80%	Non atteint
2009	488 655 m3	338 239 m3	150 416 m3	69.20%	Non atteint

Le contrat prévoit une quantité minimale de recherches de fuites à réaliser sur le réseau pour améliorer ce rendement :

Tableau 6 : Linéaire annuel de recherches de fuites.

Exercice	Objectif	Réalisé	Objectif
2009	25 % du réseau	100%	atteint

En 2009, l'intégralité du réseau a été « balayé » pour recherches de fuites.

3.2 L'indice linéaire de pertes (ILP) :

Cet indice permet de rapporter le volume des pertes d'eau à la longueur du réseau. Il prend également en compte la spécificité du réseau (rural / urbain). Cet outil sert de comparer avec une autre collectivité. La formule à appliquer est la suivante :

$$\text{ILP (m}^3\text{/jour/km)} = (\text{volume de perte en distribution} / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ jours})$$

Tableau 7 : Indice linéaire de pertes en distribution.

Exercice	Indice linéaire de pertes 2009	Objectif contrat	Objectif
2009	10,44 m ³ /jour/km	8 m ³ /jour/km	Non atteint

Le tableau suivant présente les valeurs de références pour les différents types de réseau, celui de la ville du Trait étant qualifié de semi-urbain.

Tableau 8 : Référentiel agence de l'eau pour l'ILP.

Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain	
ILP (m ³ /jour/km)	Bon	< 1,5	< 3	< 7
	Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
	Médiocre	2,5 < IP < 4	5 < IP < 8	10 < IP < 15
	Mauvais	> 4	> 8	> 15

Conclusion : Le réseau de la ville du Trait est dans la catégorie mauvaise qualité.

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale :

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est **compris entre 0 et 100 points**. L'indice 0 correspondant à l'absence de plan du réseau et l'indice 100 à la gestion complète du patrimoine intégrant un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Tableau 9 : Tableau récapitulatif de l'indice de gestion patrimoniale.

N°	Type d'informations	Barème de Points*	Valeur LE TRAIT
1	Existence de plans du réseau avec mise à jour annuelle	20 points	20 points
2	Connaissance du diamètre et du matériau pour chaque tronçon	10 points	10 points
3	Connaissance de l'âge des canalisations	10 points	10 points
4	Localisation et description des ouvrages annexes (ventouses, vannes...) et servitudes	10 points	10 points
5	Localisation des branchements sur la base du plan cadastrale	10 points	10 points
6	Localisation et identification des interventions (réparations, purges...)	10 points	10 points
7	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10 points	10 points
8	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé avec estimatif financier sur 3 ans)	10 points	10 points
9	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	10 points	5 points
Total Indice connaissance et gestion patrimoniale		100 points	95 points

* D'après le barème du ministère de l'écologie et du développement durable.

Les plans du réseau **sont intégralement numérisés et gérés** par la Lyonnaise des Eaux grâce au logiciel d'information géographique STAR APIC. Ce système est remplacé en 2009 par un nouveau système SIG appelé CALYX consultable depuis internet. Leur **mise à jour est effectuée après chaque modification du patrimoine**. Ce logiciel permet également de gérer le patrimoine du service grâce à une **base de données associée aux plans** intégrant la date de pose, le matériau de la conduite, le diamètre, la localisation des fuites,...Cet outil permet d'éditer des cartes thématiques telles que fuites, matériaux, années de pose, etc... .

Le programme pluriannuel de renouvellement n'est pas totalement mis en œuvre.

Conclusion : Le patrimoine de la ville est parfaitement maîtrisé.

3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux :

a) Pour les canalisations principales :

Ce taux correspond à la **moyenne annuelle** du linéaire de réseaux (hors branchements) **renouvelé au cours des 5 dernières années** sur la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Travaux de renouvellement 2001 / 2008 : 20 ml rue Corneille en 2006
120 ml rue Gallieni en 2008

Conclusion : Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable de la ville du TRAIT reste faible.

b) Pour le parc de branchements :

Cet indicateur correspond au nombre de branchements **renouvelés au cours d'un exercice** sur le nombre total de branchements du service. Les modifications du parc branchement durant l'exercice 2009 sont les suivantes :

Tableau 10 : Evolution du nombre de branchements.

Exercice	2007	2008	2009
Nombre de branchements	1796	1819	1832
Nombre de nouveaux branchements	12	4	13
Nombre de branchements supprimés	0	3	1

Tableau 11 : Travaux de renouvellement de branchements.

Exercice	2007	2008	2009
Total de branchements renouvelés	101	92	96
Taux de renouvellement des branchements	5.6	5	5,2
Nombre de branchements « hors plomb » renouvelés	8	3	4
Nombre de branchements « plomb » renouvelés	93	89	92
Nombre de branchements « Plomb » restants	533	441	344

Les **branchements en Plomb** représentent au 31/12/2009 **environ 18.9% du parc de branchements**. La réglementation prévoit qu'en 2013 aucun branchement plomb ne devra exister.

**Conclusion : Le taux de renouvellement du parc branchements
Est de 5,2 % pour l'exercice 2009.**

4. Qualité de l'eau distribuée et indice de protection de la ressource en eau :

4.1 Programme officiel de surveillance de la qualité de l'eau :

Un programme d'analyses officielles est réalisé par la **DDASS** (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales). **Les points de prélèvements sont :**

- 1.Ecole Guy de Maupassant
- 2.Locaux de la Mairie
- 3.Cuisine Centrale

Les résultats des analyses sont affichés en Mairie et aux services techniques. Pour être consommée, l'eau doit répondre à des critères de qualité draconiens. Ils portent sur :

- Ses **qualités physiques et gustatives**. L'eau doit être limpide, claire, aérée et ne doit présenter ni saveur, ni odeur désagréable.
- Ses **qualités chimiques**. Les substances chimiques autres que les sels minéraux font l'objet de normes très sévères. Elles sont recherchées à l'état de trace (millionième de gramme par litre).
- Ses **qualités microbiologiques**. L'eau ne doit pas contenir de parasites, de virus, et de bactéries pathogènes.

Tableau 12 : Synthèse des analyses officielles réalisées en 2009.

Type	Nombre d'analyses DDASS	Analyses non conformes	Taux de conformité	Objectifs contrat
Analyses microbiologiques	19	0	100 %	Atteint
Analyses physico-chimiques	19	0	100 %	Atteint

Appréciation générale de la DDASS pour l'année 2009 (voir annexe 3) :

Conclusion : L'eau distribuée par la ville du Trait est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

4.2 Surveillance complémentaire de l'eau distribuée :

a) Programme d'analyses complémentaires Lyonnaise des Eaux :

En complément des analyses de la DDASS, l'exploitant doit réaliser des analyses d'autocontrôle portant sur les paramètres bactériologiques et physico-chimiques. A savoir qu'en 2008 la fréquence de prélèvement a été augmentée.

Tableau 13 : Synthèse des analyses du délégataire réalisées en 2009.

Type	Nombre d'analyses du délégataire	Analyses du délégataire non conformes	Objectif du contrat
Analyses microbiologiques	13	0	Atteint
Analyses physico-chimiques	13	0	Atteint

Conclusion : Les analyses complémentaires de la Lyonnaise des Eaux confirment que l'eau de la ville du Trait est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

b) Analyse en continu de la turbidité et de la chloration :

Turbidité de l'eau : Un turbidimètre est installé au niveau du captage de « La Neuville ». Il permet de suivre la turbidité de l'eau synonyme d'eau non potable (particules d'argiles et de limons présente dans l'eau brute lors des pluies abondantes). La turbidité moyenne est de 0.2 NTU, la norme de potabilité étant fixée à 2 NTU.

Chloration de l'eau distribuée : Ce paramètre est suivi grâce à 2 chloromètres situés au niveau du forage et de la station de reprise « ARCHIMEDE ». Ils permettent de vérifier que la concentration en chlore de l'eau distribuée aux abonnés est bien conforme à la réglementation en vigueur sur l'ensemble du réseau. **La moyenne annuelle 2009** mesurée par les chloromètres est de **0,30 mg/L Cl2 de chlore total**.

Toutes les informations recueillies par ces appareils sont télétransmises au centre de supervision de la Lyonnaise des Eaux à Maromme et font l'objet d'un contrôle permanent 24h/24h.

4.3 Indice d'avancement de protection de la ressource en eau :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100% d'avancement. Le barème d'avancement est fourni par le ministère de l'écologie et du développement durable (voir tableau ci dessous).

Tableau 14 : Evaluation de l'indice « protection de la ressource en eau »

N°	Type d'informations	Barème de Points*	Valeur LE TRAIT
1	Aucune action de protection de la qualité de l'eau	0 %	
2	Etudes hydrogéologique et environnementale en cours	20 %	Réalisé
3	Avis de l'hydrogéologue définissant les périmètres de protection, travaux nécessaires rendu	40 %	Réalisé
5	Arrêté préfectoral avec déclaration d'utilité publique et validation des périmètres de protection rendu	60 %	Réalisé
6	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	80 %	Réalisé pour partie*
7	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi	100 %	Réalisé pour partie

L'arrêté préfectoral n'est pas complètement mis en œuvre (point N°6). En effet, la **création d'un ouvrage de traitement des eaux pluviales** et de protection contre les pollutions accidentelles au niveau de la rue Gallieni est en phase d'étude.

Des **clauses spécifiques** sont également intégrées dans les **marchés de travaux** situés à proximité du captage.

Conclusion : L'indice de protection de la ressource en eau de la ville du Trait est à 80 % d'avancement.

5. Interventions et travaux en 2009 :

L'objectif est de limiter les défaillances de la distribution de l'eau susceptibles d'affecter les usagers, de répondre à l'évolution de la réglementation et de maintenir la qualité de l'eau distribuée.

5.1 Réalisés par le délégataire:

a) Entretien et petites réparations :

Les principaux entretiens réalisés en 2009 par la Lyonnaise des Eaux sont les suivants :

- Contrôle des poteaux incendie sur la commune en Avril 2009 ;
- Visite hebdomadaire des installations ;
- Entretien annuel des 3 réservoirs ;
- Vérification annuelle du ballon anti-bélier (équipement de protection du réseau d'eau potable contre les variations de pression) et nettoyage du système de chloration ;
- Installation de système anti intrusion du forage et des réservoirs.

Les principales réparations réalisées sur le réseau sont les suivantes :

- 15 fuites sur des branchements (partie publique).
- 3 fuites sur le réseau
- Une recherche de fuite sur l'intégralité du réseau.

b) Travaux de renouvellement :

Le délégataire provisionne de l'argent chaque année pour le renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement du service (pompes, petits équipements,...).

La dotation de renouvellement annuelle fixée en début de contrat est de **82 676 € HT** hors actualisation à laquelle Il faut rajouter **602 € HT** pour le surpresseur de la Hauteville (Avenant n°3). En 2009 **ce montant est de 102 961,86 € HT**, il se décline de la façon suivante :

- Renouvellement de 49 compteurs (3 227,98 €) ;
- Renouvellement de 96 branchements en plomb (99 396,85 €) ;
- Elimination branchements Plomb (337.03 €)

Tableau 15 : Récapitulatif des dotations de renouvellement depuis début du contrat.

EXERCICE	2007	2008	2009	2010
Reliquat exercice antérieur	-21 151,85 €	-41 853,62 €	- 69 032,81 €	- 86 415,39 €
Coef act. reliq.	1,00000	1,101901	1,161550	
Indice actualisation (TP 10a)	110,8	115,20	122,1	
Coefficient d'actualisation	1,06793	1,104386	1,161550	
Reliquat actualisé	-21 151,85 €	-41 853,62 €	- 80 185,06 €	
Prévisionnel actualisé	88 721,09 €	91 971,05 €	96 731,54 €	
Cumul dotation exercice	67 659,24 €	50 117,43 €	16 546,47 €	
Réel annuel	109 422,86 €	114 885,32 €	102 961,86 €	
Reliquat exercice	-41 853,62 €	- 64 767,89 €	- 86 415,39 €	

La Lyonnaise des Eaux présente **un compte de renouvellement négatif**. Le renouvellement des branchements représente une part importante de cette dotation. Les investissements seront amortis sur la durée du contrat.

Gestion du parc compteur :

Le tableau suivant présente l'évolution du parc compteurs durant l'exercice 2009.

Tableau 16 : Evolution du parc de compteurs.

Exercice	2008	2009	Evolution depuis 2005
Nombre de compteurs du parc	2424	2442	+55 unités
Nombre de compteurs neufs	11	27	+91unités
Nombre de compteurs renouvelés	185	65	576 unités
Nombre de compteurs supprimés	3	6	- 8 unités
Pourcentage de renouvellement	7.63	2.66	23.6 %

*Dans le cadre de la mise en place de la télérelève l'ensemble du parc restant sera renouvelé en 2010

Tableau 17 : Age maximal du parc compteurs et objectifs Lyonnaise des Eaux.

Diamètre	Objectif contrat	Parc compteurs 2009	Objectifs
< à 50 mm	18 ans	15 ans	atteint
> à 50 mm	10 ans	7 ans	atteint

N.B. : L'objectif fixé est atteint et courant 2010 la totalité du parc aura une moyenne d'âge inférieure à 5 ans pour la mise en place de la télérelève.

5.2 Réalisés par la collectivité :

Les travaux d'investissements réalisés par la commune durant l'exercice 2009 sont :

1. Extension du réseau pour la création d'un établissement social et d'une aire d'accueil des « gens du voyage ».
2. Renouvellement de 4 poteaux incendie



Figure xx : Extension du réseau d'eau vers l'Aire d'Accueil des Gens du voyage

6. Orientations pour 2010 :

6.1 Les travaux prévus pour l'année 2010:

1. **Remise en état du réservoir de DUCLAIR**
2. Aménagement de l'accès au réservoir de DUCLAIR
3. **Elimination de 100 branchements plomb** du réseau d'eau potable.
4. Renouvellement du réseau rue Mathilde (230 ml)
5. Renouvellement de réseau rue Val de noyers (antenne 90 ml)

6.2 Les études prévues pour l'année 2010 :

Sans objet

7. Indicateurs financiers :

La **tarification adoptée est de type « binôme »**. Elle se décompose en un terme fixe et un terme proportionnel au volume consommé (**voir annexe 4** composantes du prix de l'eau). Pour la part « collectivité », les tarifs sont révisés chaque année par délibération du conseil communautaire. Pour la part « Lyonnaise des Eaux », les tarifs sont actualisés 2 fois par an selon une formule définie dans le contrat d'affermage.

7.1 Evolution du prix de l'eau potable :

La comparaison du prix de l'eau est faite sur la base des tarifs en vigueur au 1^{er} janvier de l'année 2009 et au 1^{er} janvier 2010. Les **différents tarifs figurent en annexe 5**. La facture référence utilisée est celle de 120 m³ conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 (permet les comparaisons entre collectivités)

Tableau 18 : Evolution du prix de l'eau entre 01/01/09 et 01/01/10.
(Exemple : facture type de 120 m³, compteur Ø 15 mm).

DISTRIBUTION DE L'EAU		au 1er janvier 2010		au 01.01.09	Evolution
		P.U.			
ABONNEMENT					
	Part Lyonnaise des Eaux France	13,51	27,02	23,76	13,72%
CONSOMMATION					
	Part Lyonnaise des Eaux France	0,5389	64,67	52,84	22,39%
	Part Communautaire	0,4258	51,10	62,40	-18,12%
	Part Agence de l'Eau - Préservation des Ressources	0,0920	11,04	10,80	2,22%
	Sous-total EAU H.T.		153,82	143,86	
	TVA		8,46	8,24	2,69%
	Sous-total EAU T.T.C.		162,28	152,10	

L'augmentation de la part Lyonnaise des Eaux découle de l'application de la formule d'indexation prévue au contrat d'affermage (inflation) mais également de l'application de l'avenant N°3 (Suppresseur de la ZAC Haute ville).

La part collectivité a baissé au 1^{er} janvier 2010 pour compenser la plus value liée au projet d'investissement de la télérelève confié au délégataire.

La figure suivante présente la répartition du prix de la facture d'eau pour chaque entité.

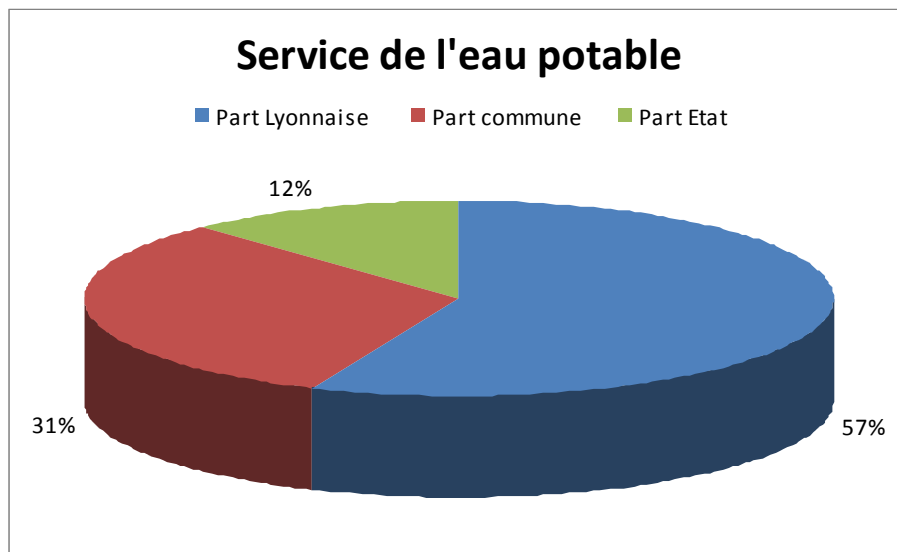


Figure 2 : Répartition de la facture d'eau potable (facture 120 m³ et compteur 15 mm).

L'évolution du prix de l'eau potable sur les 9 dernières années est la suivante :

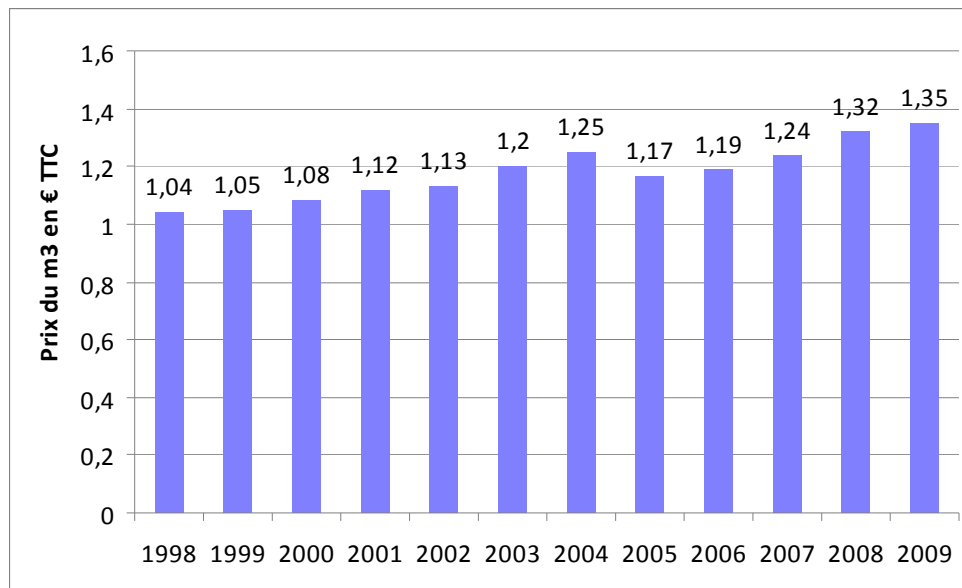


Figure 3 : Evolution du prix d'1 m³ d'eau potable calculé à partir de la facture type 120 m³ pour un compteur 15 mm de 1998 à 2009.

L'augmentation du prix de l'eau durant cette période est liée à de multiples facteurs :

- L'évolution de la réglementation sur la qualité de l'eau,
- La progression de l'ensemble des taxes liée à la protection de l'environnement.
- Les investissements de la commune pour développer et entretenir le réseau.

7.2 Le budget de l'eau potable :

Les recettes du service :

Le total des **recettes du service** « eau potable » s'élève **pour 2009 à 474 532 €, dont 439 851 €** de recettes de vente d'eau potable. A ces recettes, s'ajoutent les travaux attribués à titre exclusif (création de branchements) et les produits accessoires (mutations, frais de relance...) directement imputables au contrat du Trait. La répartition de ces recettes est la suivante :

Tableau 19 : Répartition des recettes de vente d'eau potable du service.

Recettes	Répartition	2008	2009
Vente d'eau potable	Part Lyonnaise des Eaux	186 259 €	190 117 €
	Part communautaire	128 528 €	154 488 €
	Part Agence de l'eau (pollution et prélèvement)	95 504 €	95 246 €
Travaux exclusifs	Part Lyonnaise des Eaux	10 124 €	31 294 €
Produits accessoires	Part Lyonnaise des Eaux	3 088 €	3387 €
Total recettes		423 503 €	474 532 €

Conclusion : Le montant total des recettes Lyonnaise des Eaux est de 224 798 €.

Les charges d'exploitation et le résultat financier du contrat :

Le tableau suivant présente la répartition des charges imputables au contrat conformément à l'organisation de la Lyonnaise des Eaux.

Tableau 20 : Détail des charges en fonction de l'organisation de Lyonnaise des Eaux.

Exercice	2008	2009
Charges au niveau local	425 737 €	470 452 €
Charges au niveau régional	77 405 €	88 762 €
Charges au niveau national	7 803 €	6 913 €
Total charges déclarées	510 946 €	566 127 €

N.B. : La dotation de renouvellement doit être réajustée pour couvrir le surinvestissement généré par les coûts de renouvellement des branchements plomb. Le montant de ce réajustement des charges **pour 2009** au niveau local est de **86 415,39 € HT**.

Conclusion : Le contrat Lyonnaise des Eaux est déficitaire au niveau local pour l'exercice 2009 de 82 335.40 €

Caractéristiques financières du service de l'eau potable :

Le budget est voté par le conseil communautaire. Il fixe par délibération la valeur de la part communautaire pour un exercice au regard des besoins du service (travaux d'extension, gros renouvellements,...).

Tableau 21 : Evolution de la part communale.

Exercice	2008	2009	Evolution
Part communautaire	0.425 €	0.52 €	22,3 %

Le budget de l'eau ne reçoit pas de contributions exceptionnelles de la part du budget général de la commune. Au cours de cet exercice des travaux d'investissement liés au renouvellement réseau non éligible aux aides ont nécessité une augmentation de la part collectivité.

Les indices présentant la santé financière du service sont les suivantes :

Tableau 22 : Endettement du service de l'eau.

Exercice	Montant total de la dette	Durée d'extinction de la dette
2009	197 738,03 €	14 ans

Tableau 23 : Montant de l'annuité de la dette.

Exercice	Annuité de la dette	Capital	Intérêts
2009	32 104,69 €	22 863,52 €	9 241,17 €

Tableau 24 : Evolution des amortissements des biens affectés au service.

Exercice	Valeur d'origine	Annuité de l'amortissement	Valeur résiduelle fin 2009
2009	5 293 939,57 €	883 732,35 €	4 410 207,22 €

II. LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Le contrat d'affermage d'une durée de 12 ans pour l'exploitation du service assainissement a débuté le 01/07/2005 et prend fin au 30/06/2017.

Les modifications du contrat sont les suivantes :

Avenant N°1 : Intégration du réseau d'assainissement sous vide (2006).

Avenant N°2 : Transfert de compétence assainissement à la COMTRY (2007).

Avenant N°3 : Intégration d'un poste de refoulement « aire des gens du voyage » au patrimoine affermé (2009).

1. Données repères du service :

Les données repères pour l'exercice 2009 sont les suivantes :

Tableau 25 : Données repères du service au 31/12/2009.

Population	5 445 habitants
Nombre d'usagers assujettis à l'assainissement	2392 usagers
Taux de raccordement	99,50 %
Volume assaini facturé	202 350 m ³
Volume traité en station d'épuration	232 017 m ³

2. Présentation du service d'assainissement :

Le système d'assainissement de la ville du TRAIT, **certifié ISO 14001 depuis novembre 2006** comprend l'ensemble des équipements suivants (**Annexe 6**) :

- Un système de collecte (réseau, postes de relèvement).
- Une station d'épuration des eaux usées.
- Une filière de déshydratation et de stockage des boues.

Après leurs passages dans la station d'épuration, les eaux sont rejetées directement dans la Seine.

2.1 Le réseau de collecte :

La quasi-totalité de la commune est desservie par un réseau d'assainissement public de type séparatif (séparation eaux pluviales / eaux usées). Cependant, il existe des branchements d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées. **Le réseau est donc qualifié de « pseudo-séparatif »**. Un contrôle des branchements est chez les particuliers pour améliorer le système de collecte.

Tableau 26 : Caractéristiques du réseau d'assainissement. (voir annexe 10)

Réseau	Longueur
Eaux usées	34 442 mètres linéaires
Linéaire gravitaire	26 140 mètres linéaires
Linéaire refoulement	4 002 mètres linéaires
Linéaire sous vide	3400 ml + 900 ml refoulement

Le raccordement de la Zone Industrielle à la STEP a été réalisé en 2006 et renferme 4 Km de réseau environ.

Les effluents ne pouvant pas techniquement être acheminés à la station d'épuration de manière gravitaire, une partie du réseau est conçue en refoulement. Ce réseau en refoulement est équipé **de 8 postes de relèvements** (*Brazza, Petit Nantes, le Bac, Denis Papin, Flaquières, Maisons Blanches, centrale de vide, aire des gens du Voyage*).

Une fois arrivées à la station d'épuration, les eaux usées vont subir plusieurs traitements dont l'objectif est d'éliminer le maximum de pollution.

2.2 La station d'épuration :

La capacité de traitement de la **station d'épuration est de 10 800 équivalents habitants par temps sec. Le débit maximum journalier acceptable par la station est de 1510 m³/jour, soit 550 000 m³/an.** Elle est équipée des éléments suivants (voir annexe 7) :

- 1 poste de relèvement qui alimente la station,
- 1 bassin tampon utilisable lors des fortes pluies,
- 1 prétraitement composé d'un tamis rotatif et d'un déshuileur / dessableur,
- 1 bassin biologique de type « boues activées »,
- 1 clarificateur, équipé d'une pompe de recirculation / extraction des boues,
- 1 canal d'aération (type venturi) pour le rejet des eaux traitées en Seine.

2.3 La filière de traitement des boues :

La pollution est éliminée sous forme de boues. Ces déchets liquides subissent une déshydratation dans une centrifugeuse, ainsi qu'un chaulage dans un malaxeur (opération de mélange des boues avec de la chaux vive pour réduire leur teneur en eau). Elles sont ensuite stockées dans un bâtiment désodorisé, avant de subir une valorisation agricole contrôlée.

2.4 L'assainissement autonome (SPANC) :

Le Schéma directeur d'assainissement :

Le schéma directeur d'assainissement de la commune définit les zonages situés en « assainissement collectif » et en « assainissement non collectif ».

Tableau 27 : Avancement du programme de travaux du schéma directeur.

Exercice	Nombre d'ANC avant étude du schéma directeur	Objectif de raccordement au réseau collectif	Nombre de raccordements réalisés jusque fin 2009	Avancement du programme de travaux
2009	89	76	39	44 %

A terme il ne restera plus que 13 habitations en assainissement non collectif pour 2012. Pour l'instant, la collectivité a choisi de retenir uniquement la compétence obligatoire de contrôle. Cette mission sera réalisée par la Lyonnaise des Eaux dans le cadre du contrat d'affermage.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Cet indicateur est compris entre 0 et 140, les éléments 5,6 et 7 du tableau ci-dessous n'étant pris en compte que si le total de points des éléments de 1 à 4 inclus dépasse 100 points.

Tableau 28 : Tableau récapitulatif de l'indice de mise en œuvre du SPANC.

N°	Type d'informations	Barème de Points*	Valeur LE TRAIT
1	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.	20 points	20 points
2	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération.	20 points	20 points
3	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans.	30 points	30 points
4	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et entretien des installations.	30 points	0 points
5	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10 points	0 points
6	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20 points	0 points
7	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire le traitement des matières de vidange.	10 points	0 points
Total indice de mise en œuvre du SPANC		140 points	70 points

* D'après le barème du ministère de l'écologie et du développement durable.

Conclusion : L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif de la ville du Trait est de 70 points.

N.B. : Etant donné le petit nombre d'installations existantes sur la ville, la création d'un service spécialisé capable d'assurer les travaux, l'entretien ou le traitement des matières de vidange ne présente que peu d'intérêt.

3. Indicateurs de performance du service assainissement :

5 indicateurs principaux des performances environnementales sont retenus pour analyser le système d'assainissement :

- × Les performances de la station d'épuration.
- × L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale
- × La gestion des résidus d'épuration
- × Indice de connaissance des rejets au milieu naturel
- × Contrôle des branchements assainissement

3.1 Performances de la station d'épuration :

La station d'épuration fait l'objet d'un suivi très particulier par la Lyonnaise des Eaux. Ces contrôles sont validés par les différents services de l'Etat tels que la police de l'eau et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Durant l'exercice 2009, **24 bilans pollutions d'une journée** et 8 contrôles débit pollution ont été réalisés.

Tableau 29 : Synthèse des résultats

Mesures effectuées	Rendement réglementaire	Rendement minimum atteint en 2009	Objectif du contrat
DBO ₅ *	80 %	99,29%	Atteint
DCO**	75 %	97,66 %	Atteint
MES***	90 %	99,24%	Atteint

Rendement réglementaire: Rendement minimum d'abattement de la pollution fixé par arrêté préfectoral du 25/10/2001, sur des échantillons 24 heures.

DBO₅* : Demande Biologique en Oxygène pour dégrader la pollution (analyse réalisée durant 5 jours).

DCO** : Demande Chimique en Oxygène pour oxyder la pollution.

MES*** : Matières En Suspension.

Conclusion : La station d'épuration respecte les normes de rejets.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux :

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est **compris entre 0 et 100 points**. L'indice 0 correspondant à l'absence de plan du réseau et l'indice 100 à la

Service des eaux du Trait : Prix et Qualité des services Publics Eau & Assainissement - Exercice 2009

gestion complète du patrimoine intégrant un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Tableau 30 : Tableau récapitulatif de l'indice de gestion patrimoniale.

N°	Type d'informations	Barème de Points*	Valeur LE TRAIT
1	Existence de plans du réseau avec mise à jour annuelle	20 points	20 points
2	Connaissance du diamètre, du matériau et de l'année de pose pour chaque tronçon	10 points	0 points
3	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations.	10 points	0 points
4	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)	10 points	10 points
5	Localisation des branchements sur la base du plan cadastrale	10 points	0 points
6	Localisation et identification des interventions (curages, désobstructions, réhabilitations...)	10 points	10 points
7	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultations du réseau	10 points	10 points
8	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation des canalisations (programme détaillé avec estimatif financier sur 3 ans)	10 points	0 points
9	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation des canalisations	10 points	0 points
Total Indice connaissance et gestion patrimoniale		100 points	50 points

* D'après le barème du ministère de l'écologie et du développement durable.

Conclusion : L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement de la ville du Trait est de 50 points.

Le réseau est géré par le logiciel SIG qui doit être alimenté et mis à jour régulièrement. L'objectif de saisie des données n'est pas encore atteint.

3.3 La gestion des résidus d'épuration :

Tous les produits issus du traitement de la station d'épuration (boues, sables, déchets,...) suivent des filières de traitements spécialisés et font l'objet d'un suivi par l'exploitant qui doit justifier de leur élimination.

a) Les sous-produits de la filière de traitement (hors boues) :

Cette catégorie est composée de 4 grandes familles de déchets :

- 1) Les **matières de curage et sables du réseau** : Ces matières sont enlevées par ASTREE OUEST puis envoyées vers un Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 (soit Ikos ou Etares-centre d'enfouissement).
- 2) Les **produits du dégrillage** : Ils sont évacués avec les ordures ménagères, puis traités par incinération à l'usine Ecostuaire.
- 3) Les **huiles et les graisses** : Elles sont enlevées par ASTREE OUEST, puis envoyées pour traitement vers un centre de traitement spécialisé (BONNEFOND)
- 4) Les **sables lavés** : La station d'épuration est équipée d'un système de lavage des sables. Ils sont ensuite déposés en C.E.T. de classe 3 (avec des inertes et gravats).

Tableau 31 : Quantités de sous-produits éliminés.

Opération	2008	2009
Produits de dégrillage	6 tonnes	6 tonnes
Huiles et graisses	67 tonnes	49 tonnes
Matières de curage	17,7 tonnes	16,9 tonnes

b) Les boues :

Produits de traitements de la filière boues :

Les boues sont déshydratées par un procédé de malaxage intégrant un polymère, de la chaux vive, et une centrifugation. Elles sont ensuite épandues sur des terres agricoles selon **un plan d'épandage. Cette filière est conforme à la réglementation en vigueur.**

Le tableau suivant récapitule les consommations de la filière

Tableau 32 : Consommation en produits de traitements de la station d'épuration.

Produits	2009
Désodorisation	
Soude (405 g/L)	2 327 litres
Javel (150 g/L)	2 495 litres
Acide (1 768 g/L)	2 365 litres
Déshydratation des boues	
Polymère (kg)	2 556Kg
Chaux (kg)	48 661 Kg

Suivi réglementaire des épandages des boues :

Cette prestation à la Lyonnaise des Eaux, qui sous-traite avec l'entreprise T.V.D. sous traitante

Des analyses régulières sont réalisées afin de déterminer si les objectifs de qualité fixés par l'arrêté du 08/01/98 sont atteints. Les paramètres suivis sont les suivants :

- Valeur agronomique (pH, Azote, Chaux (Calcium), Phosphore...),
- Teneur de 8 éléments traces métalliques (Cadmium, Cuivre, Zinc...),
- Teneur de 9 composés traces organiques (PCB, Fluoranthène, Benzo-pyrène).

Tableau 33 : Nombre d'analyses réalisées en 2009 par la Lyonnaise des Eaux.

Exercice	Eléments fertilisants	Eléments traces métalliques	Eléments traces organiques
Réglementaire routine	4	2	2
2009	6	2	2
Objectif contrat	Atteint	Atteint	Atteint

L'évacuation et l'épandage des boues sont réalisés 2 fois par an en mars et septembre et font l'objet d'un bilan annuel. Ce bilan est disponible aux services techniques. **Une fiche bilan (présentant la localisation, les surfaces épandues...) est jointe en annexe 8**

En 2009, une demande émanant de la police de l'eau concernant la mise à jour du plan d'épandage des boues a été reçue. Après analyse des surfaces épandables, une simple actualisation des données a été faite et validée par la police de l'eau.

Tableau 34 : Tonnage et conformité des boues en 2008/2009

Exercice	2008	2009
Tonnage évacué	431 tonnes	515 tonnes
Conformité pour épandage agricole	100 %	100 %

Conclusion : Les boues sont conformes à la réglementation pour un épandage agricole.

3.4 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel :

La valeur de **cet indice est comprise entre 0 et 120**, sachant que l'indice 0 correspond à l'absence de connaissance du fonctionnement du réseau et l'indice 120 à la maîtrise parfaite des déversements au milieu naturel.

Tableau 35 : Tableau récapitulatif de l'indice connaissance des rejets au milieu naturel.

N°	Type d'informations	Barème de Points*	Valeur LE TRAIT
1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux EU non raccordés, déversoirs d'orages, trop plein de postes de refoulement)	20 points	20 points
2	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10 points	0 points
3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu naturel pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points	0 points
4	Réalisation de mesures de débit pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions de l'arrêté du 22/12/1994	30 points	30 points
5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et de la station d'épuration présentant les résultats en application de l'arrêté du 22/12/1994.	10 points	10 points
6	Connaissance de la qualité du milieu récepteur et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points	10 points
7	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	10 points	0 points
8	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10 points	0 points
Total Indice de connaissance des rejets au milieu naturel		120 points	70 points

* D'après le barème du ministère de l'écologie et du développement durable.

Conclusion : La connaissance des rejets d'eaux usées au milieu naturel est bonne

3.5 Contrôle des branchements d'assainissement des abonnés :

Le contrôle des branchements consiste à vérifier que toutes les installations sanitaires des habitations sont bien raccordées au collecteur assainissement et à contrôler que les eaux de pluies sont évacuées vers un autre exutoire que le collecteur assainissement des eaux usées.

Le contrôle fait l'objet d'un rapport de la Lyonnaise des Eaux à la collectivité intégrant un plan des réseaux en domaine privé (voir annexe 9). Chaque contrôle non conforme fait l'objet d'un courrier du Président demandant aux propriétaires de bien vouloir mettre en conformité leur branchement.

Tableau 36 : Compte rendu des contrôles de branchements 2009.

Année	Nombre de branchements	Nombre de branchements contrôlés	% de branchements contrôlés cumulé
2009	2400	545	70 %*

Tableau 37 : Taux de mise en conformité des branchements non conformes.

Année	Nombre de branchements non conformes	Taux de conformité	Nombre de branchements contrôlés mis en conformité	Taux de mise en conformité
2009	174	77 %	10	6 %

4. Interventions et travaux en 2009:

L'objectif est de répondre à l'évolution de la réglementation, de limiter les défaillances du système de traitement et de protéger les ressources en eau des pollutions.

4.1 Réalisés par le délégataire :

a) Entretien et petites réparations :

Les entretiens réalisés en 2009 par le délégataire sont les suivants :

- Visite hebdomadaire et entretien annuel des 8 postes de relèvement ;
- Entretien des appareils électromécaniques selon planning défini en début d'année ;
- Nettoyage de 4077 mètres de réseau ;
- 11 désobstructions du réseau (soit 7 branchements et 4 collecteurs) ;
- 3 campagnes de dératisation avec contrôle de l'encrassement du réseau (contrôle caméra)
- Contrôle de 545 branchements d'abonnés
- Réalisation de contrôles ponctuels de débit / pollution sur 8 points de mesures a des moments différents de la journée, dont 3 sorties nocturnes).

Tableau 38 : Objectifs de travaux d'entretien du nouveau contrat d'affermage.

Nature des interventions	Quantité minimale par exercice	Opérations Réalisées en 2009	Objectif
Nettoyage de réseau	15% par an, soit 4 500 ml / an	4 077 ml	atteint
Inspections visuelles (recherche des eaux parasites) - diurnes - nocturnes	5 sorties 3 sorties	5 sorties 3 sorties	Atteint
Inspections télévisées	600 ml / an	1360ml	Atteint
Enquêtes de conformité <ul style="list-style-type: none"> ▪ sur branchements ▪ sur installations intérieures 	Totalité des branchements sur les 4 premières années du contrat	545 habitations contrôlées	Atteint
Bilans débit – pollution sur le réseau	3 mesures	8 mesures	Atteint
Dératisations	2 campagnes	3 campagnes	Atteint
Passage de conventions assainissement avec la totalité des industriels	-	En cours	Sans objet

Conclusion : Les objectifs fixés par le nouveau contrat sont plus ou moins tous atteints dans l'ensemble.

b) Travaux de renouvellement :

Le délégataire provisionne de l'argent chaque année pour le renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement du service (pompes, petits équipements,...).

La dotation de renouvellement annuelle fixée en début de contrat est de 26 000 € HT / an. **Le montant des renouvellements réalisé durant l'exercice 2009 est de 11 479 € HT**, il se décline de la façon suivante :

- Canalisation des rampes d'aération (1 358,20 €) ;
- Carte électronique démarreur centrifugeuse (3757,19 €) ;
- Rénovation complète moteur surpresseur (1 632,00 €) ;
- Ensemble Alimentation de chaux STEP (1 427,00 €) ;
- Système de sécurité aire à boue (2 039,48€) ;

- Vis de convoyage des boues (1265,40 €)

Tableau 39: Récapitulatif des dotations de renouvellement depuis début du contrat.

EXERCICE	2007	2008	2009	2010
Reliquat exercice antérieur	-11 879,99 €	2 193,39 €	17 183,35	+38 716.12 €
Indice actualisation (TP 10a)	110,8 €	115,2	122.2	
Coefficient d'actualisation	1,067934 €	1,104386	1,162378	
Reliquat actualisé	-11879,99	2 422,35 €	19 973,56	
Prévisionnel actualisé	27 766,28 €	28 714,04 €	30 221,83	
Cumul dotation exercice	15 866,29 €	31 136,38 €	50 195,39	
Réel annuel	13 692,90 €	13 953,03 €	11 479,27	
Reliquat exercice	2 193,39 €	17 183,35 €	38 716,12 €	

La Lyonnaise des Eaux présente **un compte de renouvellement positif**. Cette somme sera ajoutée à la dotation de renouvellement de l'exercice prochain où le délégataire prévoit de dépenses importantes sur la station d'épuration.

4.2 Réalisés par la collectivité :

Les travaux d'investissement réalisés en 2009 sont les suivants :

1. Création du réseau d'assainissement au niveau du quartier Mathilde
2. Extension du réseau et création d'un poste de refoulement Aire d'accueil des gens du voyage
3. Création de divers branchements de particuliers au réseau et mise en conformité
4. Réhabilitation du poste de refoulement « Brazza » rue Gallieni
5. Modification électrique de la STEP pour installation d'un groupe de secours



Figure 4 : Travaux de création de réseau quartier Mathilde



Figure 5 : *Travaux de création du poste de refoulement Aire d'accueil des gens du voyage*

5. Orientations pour l'année 2010 :

5.1. Les travaux prévus pour l'année 2010 :

1. **Extension** de réseau d'assainissement rue foch /bucaille.
2. Extension de réseau pour desservir le nouveau SDIS-Pompiers- rue Foch
3. Passage caméra sur le réseau pour localiser les anomalies
4. Reprise des travaux de la ZAC de la Hauteville

5.2. Les études prévues pour l'année 2010 :

Etude globale sur d'assainissement le trait-Yainville.

6. Indicateurs financiers :

Afin de favoriser les usagers qui consomment moins, le prix de l'assainissement est uniquement composé d'un terme proportionnel au volume consommé.

6.1. Evolution du prix de l'assainissement :

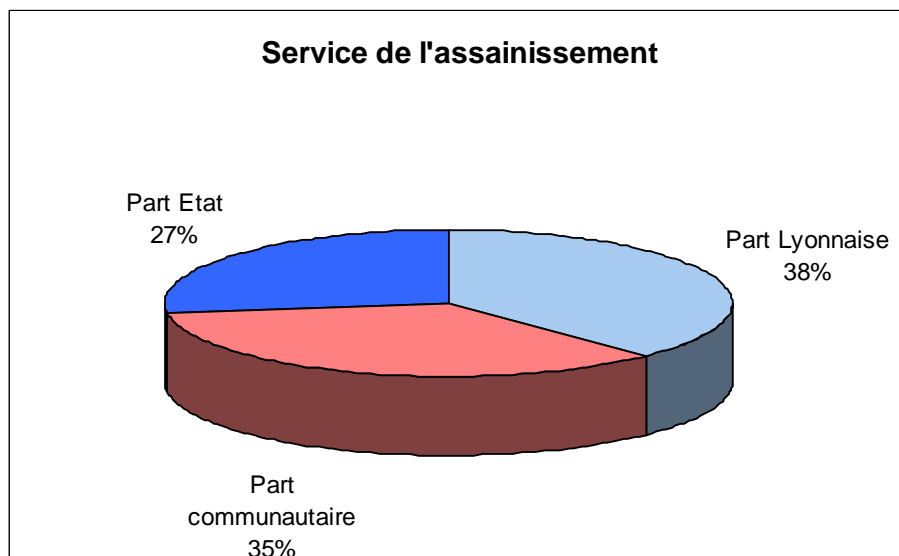
La comparaison du prix de l'assainissement est faite sur la base des tarifs en vigueur au 1^{er} janvier de l'année 2009 et au 1^{er} janvier 2010. Les **différents tarifs sont figurés en annexe 5**. La facture référence utilisée est celle de 120 m³ conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 (permet les comparaisons entre collectivités)

Tableau 40 : Evolution du prix de l'assainissement entre 01/01/09 et 01/01/10

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		au 1er janvier 2010		au 01.01.09	Evolution
		P.U.			
COLLECTE ET TRAITEMENT					
	Part Lyonnaise des Eaux France	1,0722	128,66	124,82	3,00%
	Part Communautaire	0,9980	119,76	121,44	-1,38%
Sous-total ASSAINISSEMENT H.T.		248,42		246,26	0,88%
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
	Lutte contre la pollution	0,3341	40,09	40,09	0,00%
	Modernisation des réseaux de collecte	0,288	34,56	34,56	0,00%
Sous-total TIERS H.T.		74,65		74,65	0,00%
Sous-total Assainissement € H.T.		323,08		320,91	0,67%
TVA		17,77		17,65	0,67%
Sous-total Assainissement € T.T.C.		340,85		338,56	0,67%

La facture est répartie entre les différents intervenants de la manière suivante :

Figure 6 : Répartition de la facture d'assainissement (facture type 120m³).



L'évolution du prix du m³ assaini sur 10 ans est présentée sur la figure suivante.

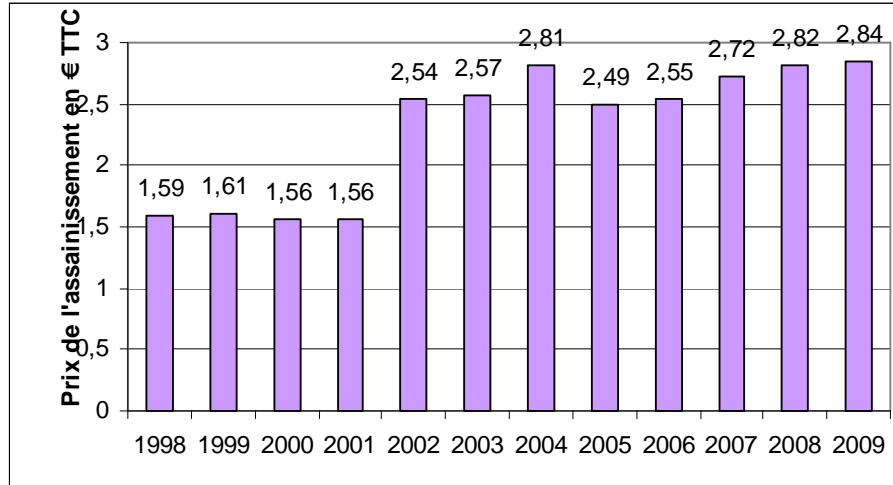


Figure 7 : Evolution du prix de l'assainissement de 1998 à 2009
(à partir d'une facture type 120 m³)

L'augmentation du prix de l'assainissement est directement liée aux paramètres suivants :

1. **L'évolution de la réglementation** sur la qualité des rejets d'eaux usées.
2. La **progression de l'ensemble des taxes** de lutte contre la pollution de l'eau et l'instauration d'une nouvelle taxe –Modernisation des réseaux-(Agence de l'eau)
3. Les **investissements de la collectivité** pour développer et mettre en place les équipements nécessaires au respect de la réglementation (nouvelle station d'épuration mise en route en 2002) et l'entretien du réseau.
4. La **révision des tarifs** de la Lyonnaise des Eaux correspondant à l'inflation (application de la formule prévue au contrat d'affermage).

6.2. Le budget assainissement :

Les recettes du service :

Le total des **recettes du service** « assainissement » s'élève **pour 2009 à 470 639 €**, dont **413 655 €** de recettes de collecte et de traitement des eaux usées. Le contrat ne prévoit pas de travaux attribués à titre exclusif (création de branchements), il n'y a donc pas de recettes à ce chapitre. Les produits accessoires correspondent aux mutations, frais de relance... directement imputables au contrat du Trait. La répartition de ces recettes est la suivante :

Tableau 41 : Répartition des recettes de collecte et traitement des eaux usées.

Recettes	Répartition	2008	2009
Collecte et traitement des eaux usées	Part Lyonnaise des Eaux	208 724 €	212 018 €
	Part communautaire	175 018 €	201 637 €
Travaux exclusifs	Part Lyonnaise des Eaux	-	-
Produits accessoires	Part Lyonnaise des Eaux	1 181 €	1 367 €
Total recettes		384 923 €	415 022 €

Le montant total des recettes Lyonnaise des Eaux est de **213 385 €**

Les charges d'exploitation et le résultat financier du contrat :

Le tableau suivant présente la répartition des charges imputables au contrat conformément à l'organisation de la Lyonnaise des Eaux.

Tableau 42 : Détail des charges en fonction de l'organisation de Lyonnaise des Eaux.

Exercice	2008	2009
Charges au niveau local	486 051 €	533 731 €
Charges au niveau régional et national	47 186 €	40 994 €
Total charges déclarées	533 237 €	574 725 €

Les charges en personnel au niveau local sont importantes, la Lyonnaise s'étant engagée à réaliser la prestation de contrôles de la totalité des branchements des particuliers sur les 4 premières années de contrat. Cette prestation est terminée en Juillet 2009.

Conclusion : Le contrat Lyonnaise des Eaux est déficitaire au niveau local pour l'exercice 2009 de 79 992.3 €

Caractéristiques financières du service de l'assainissement collectif :

Le budget est voté par le conseil communautaire. Il fixe par délibération la valeur de la part communale pour un exercice au regard des besoins du service (travaux d'extension, gros renouvellements,...).

Tableau 43 : Evolution de la part communale.

Exercice	2008	2009	Evolution
Part collectivité	0,88 € / m ³	1.012	15,00 %

Le budget de l'eau ne reçoit pas de contributions exceptionnelles de la part du budget général de la COMTRY. Les indices présentant la santé financière du service sont les suivantes :

Tableau 44 : Endettement du service de l'assainissement.

Exercice	Montant total de la dette	Durée d'extinction de la dette
2009	743 761,31 €	20 ans

Tableau 45 : Montant de l'annuité de la dette.

Exercice	Annuité de la dette	Capital	Intérêts
2009	107 864,41 €	80 820,10 €	27 014,31 €

Tableau 46 : Evolution des amortissements des biens affectés au service.

Exercice	Valeur d'origine	Annuité de l'amortissement	Valeur résiduelle fin 2009
2009	5 293 939,57 €	883 732,35 €	4 410 207,22 €

III. LE SERVICE AUX USAGERS :

Les usagers peuvent se présenter dans les bureaux de la Lyonnaise des Eaux, sur rendez-vous, à l'adresse suivante :

**Lyonnaise des Eaux
Station d'épuration
Rue de la Plage
76580 LE TRAIT**

Le service d'astreinte de la Lyonnaise des Eaux permet de répondre aux urgences, 7jours / 7 et 24h/24h.

Téléphone d'urgence : 0 810 884 884





Les indicateurs de suivi de la clientèle sont les suivants :

Nombre total d'utilisateurs : 2434

Volumes dégrévés pour fuite Eau potable : 14 092 m3

Faits marquants 2009 : Validation du projet de télérelève des compteurs d'eau
Recherche de fuites sur l'intégralité du réseau (31 km)

Analyse des besoins Clients :

			2008	2009
	NOMBRE DE CONTACTS	Par mail	39	60
		Par courrier	238	286
		Par fax	25	32
		Par téléphone	1 325	1 117
		Visite	31	22
Total contacts		1 658	1 517	
Dont réclamations		45	141	
	DELAI MOYEN DE REPONSE AU COURRIER		4 j	3j
	NOMBRE DE REMISES EN EAU (pour nouvel arrivant suite mutation)		23	32
	Nombre de remise en eau express (dans la journée)		32	26
	LES MODALITES DE PAIEMENT DES ABONNES			
	Nbre de clients en prélèvement automatique		1 182	1 268
	% prélèvements par rapport au total clients facturés		48,56	50,76
	Nbre de clients mensualisés		988	1 069
	% mensualisés par rapport au total clients facturés		40,59	42,79
	Nbre d'échéanciers accordés		19	11
	Nbre d'arrêts de compte (départ des abonnés)		224	186
	% de mutations par rapport au total clients actifs		9,06	7,45
% d'impayés		0,66	1,53	

IV. LE PRIX DE L'EAU EN FRANCE ET EN SEINE MARITIME :

Le prix de l'eau est calculé pour un volume annuel de 120m³, c'est à dire la consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes. Suivant le mode de gestion (en régie ou en affermage) le prix varie du simple au double.

La part de cette dépense dans le budget des ménages représente 0.8 %

Les données présentées sont issues d'un rapport IFEN 2007, chiffres 2004

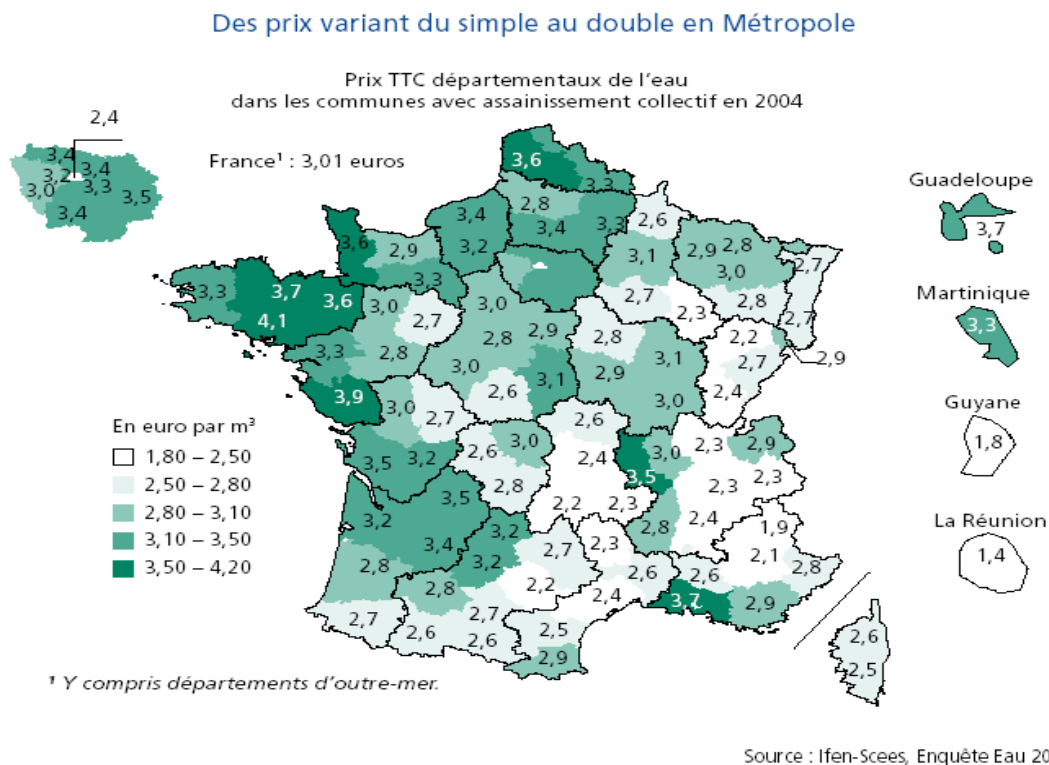


Figure 8: Le prix de l'eau en France (IFEN 2007 chiffres 2004)

1. Prix de l'eau sur le bassin Seine Normandie

Le prix moyen de l'eau en Seine Maritime en 2008 est de **3.40 € TTC**.

En 2009, ce chiffre atteint **3.50 € TTC** en tenant compte de l'inflation normale de 3 %

Le prix moyen de l'assainissement dans le département en **2009** est estimé à **2.20 € TTC** et l'eau potable **1.35 € TTC** .

La ville du trait globalement se situe dans la fourchette haute, en revanche le prix de l'eau potable (1,35 €) reste dans la moyenne départementale.

C'est le coût de l'assainissement (2,84 €) qui place « la facture traitonne » dans les 140 communes du département qui franchissent la barre des 4 € et représente 67.7 % du coût total.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE

ANNEXES

[Annexe 1](#) : Présentation du service de l'eau potable de la ville du Trait.

[Annexe 2](#) : Localisation des périmètres de protections du captage d'eau potable.

[Annexe 3](#) : Qualité de l'eau distribuée (synthèse D.D.A.S.S.).

[Annexe 4](#) : Composante du prix de l'eau et de l'assainissement : Nature, objet et destinataire.

[Annexe 5](#) : Tarifs des différentes composantes du prix de l'eau et de l'assainissement 2009.

[Annexe 6](#) : Présentation du service de l'assainissement de la ville du Trait.

[Annexe 7](#) : Schéma de la station d'épuration.

[Annexe 8](#) : Fiche Synthétique concernant la valorisation des boues.

[Annexe 9](#) : Exemple d'un contrôle de Branchement assainissement

[Annexe 10](#) : Plan du réseau d'assainissement